



efficienc

SANTÉ AU TRAVAIL

175 rue Marcadet - 75018 PARIS - Tél. : 01 53 41 80 00 - Fax : 01 53 41 80 11 - <http://www.efficience-santeautravail.org>

# Sauveteur Secouriste du Travail

## Questions et réponses

Le sauveteur secouriste du Travail (SST) est un maillon indispensable du dispositif de secours en entreprise. C'est un salarié habilité à intervenir durant son temps de présence dans l'entreprise pour porter secours à une victime d'un accident du travail ou d'un malaise, dans l'attente de l'arrivée des secours. Il alerte les secours (SAMU, pompiers) et prodigue les premiers soins. Il limite les conséquences immédiates de l'accident en protégeant les victimes et les autres salariés des risques de sur-accident. Le SST est capable d'analyser les situations de travail dangereuses, d'identifier les salariés exposés à des risques professionnels et peut contribuer à la mise en place d'actions de prévention.



### Quelles obligations prévoit le Code du travail en matière de secourisme dans l'entreprise ?

Il rend obligatoire la présence d'un SST dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours et où sont effectués des travaux dangereux. Un SST doit être présent dans chaque tranche horaire et sur chaque site (s'ils sont éloignés).

### Quel est le nombre recommandé de SST dans une entreprise ?

Il est recommandé à chaque entreprise, quel que soit son nombre de salariés, d'avoir au moins 1 SST sur chaque site. Un effectif de 10 à 15 % de salariés SST est le pourcentage optimum recommandé par l'INRS.

### Quel est le rôle du médecin du travail dans la formation des SST ?

Le médecin du travail est réglementairement associé à la formation des SST. Il est le conseiller de l'entreprise en ce qui concerne l'organisation des secours dans l'établissement. Il peut évaluer, en fonction du nombre de salariés, de leur répartition géographique, de la nature de l'activité et de son organisation, le nombre de SST nécessaires dans l'entreprise.

### Quel est le rôle d'un Sauveteur Secouriste du Travail ?

Les SST sont des membres du personnel volontaires ou désignés pour porter secours en cas d'accident. Ils sont chargés par leur employeur de dispenser les gestes de premiers secours en attendant les secours spécialisés. Les SST doivent connaître l'emplacement du matériel de secours et doivent surveiller le bon état et le fonctionnement de ce matériel. En cas d'incident sur le lieu de travail, ils doivent savoir prévenir les secours spécialisés et leur transmettre les informations nécessaires à leur intervention.

### Qui peut être Sauveteur Secouriste du Travail ?

Tout salarié de l'entreprise qui souhaite se former aux gestes de premiers secours et participer à la prévention des accidents du travail et des risques professionnels dans son entreprise.

### L'entreprise peut-elle obliger un salarié à faire une formation de SST ?

Même s'il n'existe pas de texte le spécifiant explicitement, d'une manière générale, les salariés ont l'obligation de se rendre aux formations prévues par leur employeur. En fonction du principe de subordination, cette décision est difficilement contestable sans motif légitime.

### Qui définit le programme de formation des SST ?

L'enseignement dispensé aux sauveteurs secouristes est basé sur un programme national défini par la CNAMTS sur proposition de l'INRS. La formation peut être assurée, sous contrôle d'une CARSAT, CRAM ou CGSS, par des formateurs ou organismes de formation (eux-mêmes formés par l'INRS ou d'autres partenaires).

---

**Le Sauveteur Secouriste du Travail est formé pour porter secours en cas d'accident**

### **Combien de temps dure la formation ?**

Elle est dispensée par un moniteur agréé sur le lieu de travail et pendant les heures de travail. La durée moyenne de la formation initiale est de 12 heures mais elle peut être prolongée si les risques particuliers à la profession ou à l'entreprise le nécessitent. Depuis décembre 2007, des cours sur l'utilisation des défibrillateurs sont inclus dans la formation des SST. A l'issue de la formation, une évaluation est effectuée et, si les conditions sont remplies, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré.

### **Comment organiser la formation de SST ?**

Avant d'organiser une formation de SST, l'employeur doit consulter le CHSCT s'il existe, et associer le médecin du travail à sa démarche. Par la mise en place régulière de campagnes d'information, le chef d'entreprise peut inciter et encourager ses salariés à participer aux programmes de formation de SST.

### **Et après la formation ?**

Un recyclage est nécessaire dans les 12 mois qui suivent la formation initiale. Sa durée est de 4 heures environ. La périodicité des recyclages suivants est fixée à 24 mois. Toutefois, l'entreprise qui le souhaite peut mettre en place un recyclage plus fréquent.

### **La formation SST entre-t-elle dans le cadre de la formation continue ?**

Cette formation, prise en charge par l'entreprise, est déductible de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue. Un salarié peut demander à l'employeur de suivre une formation de SST dans le cadre soit d'un congé individuel de formation, soit de son droit individuel à la formation.

### **Est-ce que le SST est couvert par son employeur en cas de problème ?**

Quand un salarié SST désigné par l'employeur intervient dans l'entreprise pour secourir un collègue, sa responsabilité civile ne peut pas être engagée sauf s'il a commis une faute intentionnelle.

### **Le SST est-il responsable pénalement ?**

La responsabilité pénale peut être engagée en cas de faute du SST (maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement).

### **Le SST peut-il intervenir en dehors de l'entreprise ?**

Oui mais, dans ce cas, il intervient comme n'importe quel citoyen. L'obligation de porter secours à une personne en danger, sans mettre sa propre vie en danger, est valable pour tous et pas uniquement pour le Sauveteur Secouriste du Travail.

### **En tant que SST, puis-je obtenir une attestation PSC1 ?**

Le détenteur du certificat SST à jour de sa formation continue est réputé détenir le PSC1. (Arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'intérieur)

### **Les salariés de l'entreprise doivent-ils connaître les noms des SST ?**

Oui, les noms des salariés SST doivent impérativement être connus de tous les salariés. Leur nom doit être indiqué sur l'affichage obligatoire et ils peuvent porter un badge au sein de l'entreprise afin d'être reconnus de tous. (*Voir la fiche pratique : l'affichage obligatoire en entreprise*)

### **Devenir Sauveteur Secouriste du Travail : pourquoi pas vous ?**

Le SST contribue à la prévention des risques professionnels, des accidents du travail et des maladies professionnelles. Sa connaissance de l'entreprise lui permet de faire "remonter l'information" et de participer à la mise en place de mesures de prévention. Son action, dans les minutes qui suivent un accident, peut permettre de sauver des vies et de limiter les conséquences d'un accident.

### **A noter :**

Cette fiche pratique constitue une synthèse. Rapprochez-vous des professionnels de la santé et de la sécurité au travail, et notamment de votre médecin du travail, pour mener à bien vos actions de formation des SST.

Consultez le site de l'INRS pour en savoir + :

<http://www.inrs.fr/accueil/demarche/role/sauveteur-secouriste.html>